

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 14 AVRIL 2023



N° 27/2023

Le 14 avril deux mil vingt-trois à 19 Heures 00, se sont réunis les membres du Conseil Municipal de la Commune de St Just-en-Chaussée, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Frans DESMEDT, Maire de St Just-en-Chaussée, dûment convoqués le 7 avril 2023.

**PRESENTS** : M. Desmedt, Maire ; Mmes Bonnet, Brunet, Bourgoïn, Desmedt, MM. Dubouil, Bourgeteau, Convers, Choquet, Adjointes ; Mmes Dollez, Delamarre, Trézel, MM. Hamot, Aubry, Mmes Delormel, Coulon, Flagothier, M. Berthelot, Mme Konan, M. Rousseau, Mme Barre et M. Matron, Conseillers, formant la majorité des membres en exercice.

**ABSENTS REPRÉSENTÉS** : M. Rauzier par M. Desmedt, Mme Fernandes par Mme Brunet, M. Moonen par M. Dubouil, Mme Vigne par Mme Barre.

**ABSENTS** : MM. Kwak et Lenoble.

Secrétaire de séance : Colette DOLLEZ

Nombre de membres en exercice : 28

Nombre de membres présents : 22

Nombre de suffrages exprimés : 26

Votes Pour : 26

Votes Contre : 0

Abstentions : 0

**OBJET** : Rétrocession de voirie.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande de la SA HLM du département de l'Oise,

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

- **ÉMET** un avis favorable au transfert, dans le domaine communal, de la voirie, espaces verts, réseaux et équipements communs situés rue du Crinquet, cadastré AT160, AT304 et en partie AT 158 (p) selon les limites convenues, à l'euro symbolique.

- Les frais du géomètre seront à la charge de la SA HLM de l'Oise,

- Les frais de notaire seront à la charge de la commune
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte et document et à intervenir dans ce transfert.

Pour copie conforme.



**Colette DOLLEZ**  
Secrétaire de séance

**Frans DESMEDT**  
Maire de St Just-en-Chaussée  
Conseiller Départemental